



Agnès Sandras (dir.)

## Des bibliothèques populaires à la lecture publique

Presses de l'enssib

---

### Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction : Hortes et Vernon, expériences à la campagne et dans une petite ville de province

Agnès Sandras

---

DOI : 10.4000/books.pressesenssib.12393

Éditeur : Presses de l'enssib

Lieu d'édition : Villeurbanne

Année d'édition : 2014

Date de mise en ligne : 14 octobre 2020

Collection : Papiers

EAN électronique : 9782375460009



<http://books.openedition.org>

#### Référence électronique

SANDRAS, Agnès. *Les petites sœurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction : Hortes et Vernon, expériences à la campagne et dans une petite ville de province* In : *Des bibliothèques populaires à la lecture publique* [en ligne]. Villeurbanne : Presses de l'enssib, 2014 (généré le 18 octobre 2023). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pressesenssib/12393>>. ISBN : 9782375460009. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pressesenssib.12393>.

---

Le texte seul est utilisable sous licence . Les autres éléments (illustrations, fichiers annexes importés) sont « Tous droits réservés », sauf mention contraire.

par Agnès Sandras

+++++

## LES PETITES SŒURS DE LA BIBLIOTHÈQUE DES AMIS DE L'INSTRUCTION : HORTES ET VERNON, EXPÉRIENCES À LA CAMPAGNE ET DANS UNE PETITE VILLE DE PROVINCE

+++++

Trois bibliothèques populaires sont fondées quasi simultanément dans le III<sup>e</sup> arrondissement de Paris, à Hortes (Haute-Marne), et Vernon (Eure) en 1861-1862. Trois laboratoires officiels et officieux d'une expérience d'une incroyable modernité visant à offrir à toutes et à tous la possibilité de lire. Et un dénominateur commun, Jean-Baptiste Girard, ouvrier, qui sera récompensé à l'Exposition universelle de 1867, pour sa « participation à la création des premières bibliothèques populaires »<sup>1</sup>. Cette aventure est le fait de dizaines de personnes aux horizons sociopolitiques variés et éloignés que seule réunit la croyance aux vertus et au progrès apportés par la fréquentation des « bons livres ». L'équilibre est fragile car les vertus envisagées et les bons livres ne sont pas les mêmes pour les différents fondateurs dont le spectre va des « socialistes » aux bonapartistes. Il se produit néanmoins un petit moment de grâce, sans équivalent au XIX<sup>e</sup> siècle, où des pionniers travaillent main dans la main, tentant de poser de manière visionnaire les bases d'un réseau de lecture au maillage serré. Les bibliothèques prennent ensuite leur autonomie, et la III<sup>e</sup> République, plus rigide en ses débuts que le Second Empire vieillissant, achèvera de détruire l'harmonie initiale. Effacées aujourd'hui des mémoires locales, ces expériences ont fortement influencé l'inconscient culturel collectif qui les reproduira, en jurant le contraire. Pour ne pas se laisser envahir par des représentations caricaturales plus tardives (la bibliothèque populaire poussiéreuse emplie de bouquins défraîchis), il

1 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

importe de bien comprendre dans quel contexte et avec quelles attentes sont nées les petites sœurs provinciales de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III<sup>e</sup> arrondissement (BAI-III).

La BAI-III et la bibliothèque d'Hortes soulignent dans leurs écrits la transposition du modèle urbain à la campagne. Un compte rendu, imprimé par la première qui le destine à l'information des sociétés savantes ou des communes désireuses de fonder à leur tour une telle structure, décrit l'expérimentation projetée :

« Vos premiers sociétaires, animés du désir de propager autant qu'il était en eux les moyens d'instruction, ont pensé que non seulement notre organisation pourrait s'appliquer à la création de bibliothèques par souscription dans les grands centres de population ; mais que les chefs-lieux de canton et les communes rurales même seraient en mesure, avec l'aide de quelques hommes dévoués, de fournir les éléments d'associations analogues à la nôtre. En ces matières, comme en beaucoup d'autres, le meilleur maître est l'expérience ; aussi avons-nous cherché à créer sur un théâtre plus modeste une institution dont nous avons tout lieu d'espérer ici le succès. Les relations que l'un des membres du bureau avait avec la commune d'Hortes (Haute-Marne), l'intelligence et le dévouement bien connu de plusieurs d'entre vous, de M. Viard, maire de cette commune, nous l'ont fait choisir pour la fondation d'une bibliothèque communale par souscription qui pût servir, à l'avenir, de modèle à d'autres institutions du même genre. Nos prévisions se sont réalisées, grâce au dévouement de M. Viard, qui a su en quelques mois approprier nos règlements aux besoins des habitants de sa commune, et organiser une bibliothèque qui possède 120 volumes et compte déjà cinquante-trois sociétaires »<sup>2</sup>.

L'identité de Girard ne pouvant être clairement dévoilée<sup>3</sup>, les rédacteurs font allusion à « un membre du bureau » ayant des « relations avec la commune d'Hortes ». C'est en effet son village natal. L'autre personne évoquée est Alexandre Viard, maire de la commune. On peut imaginer que Girard et Viard se sont connus enfants, leur âge étant le même (Viard

2 Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III<sup>e</sup> arrondissement, *Exercice 1861-1862*, Paris, Imprimerie de J. Claye, 1862.

3 Pour des motifs politiques et/ou par volonté de la part de Jean-Baptiste Girard de s'effacer, voir l'introduction de cette partie, p. 122.

est né six mois avant Girard). Les deux hommes proviennent de milieux très différents. Jean-Baptiste vit dans une famille de « vignerons » plutôt modeste et nombreuse, à la ferme de « la Malavisée »<sup>4</sup>. Il a lui-même raconté être venu en aide à sa famille en travaillant dès l'âge de 7 ans. Comme ses parents, et ses frères et sœurs (Auguste est cocher, Anne est domestique), il cherche du travail à Paris. Tout différent est l'univers du jeune Alexandre Viard, dont le père est notaire. Il étudie à Paris pour reprendre en 1846 l'office familial pendant que son frère Alexis se voue à la prêtrise. En 1848, alors qu'Alexandre retourne(ra)it à Paris à la tête de sapeurs-pompiers de sa région pour venir en aide à la Garde nationale, Jean-Baptiste ferait partie d'un club très à gauche, à la réputation sulfureuse<sup>5</sup>. Dans les années qui suivent, Viard devient maire, succédant en cela aussi à son père. C'est le notable de l'endroit : lors des grandes manœuvres militaires de 1895, tous les journaux raconteront comment le président Félix Faure a été reçu à la table du maire d'Hortes. Très impliqué dans la vie locale, Viard est un esprit ouvert et curieux. Il publie, joue un rôle important dans la corporation des notaires<sup>6</sup>. On ne sait, faute de sources, si les deux hommes se fréquentent à Paris, et s'ils ont développé une amitié<sup>7</sup>. Mais ils ont des affinités : lors d'un retour à Hortes, Girard n'hésite pas à parler à Viard de son idée de bibliothèque. Un autre lien existe entre la Bibliothèque d'Hortes et les Bibliothèques des Amis de l'Instruction qui est celui de la compagnie des chemins de fer de l'Est. Très attachés au développement de leur commune, les Viard ont en effet plaidé pour une gare, édifiée en 1856. La compagnie de l'Est est alors dirigée par

- 
- 4 Lors de sa naissance, son père est « absent » (il était déclaré « habitant à Paris » lors de l'arrivée de sa fille aînée). Une autre petite fille naîtra deux ans plus tard à Paris, ce qui prouve que la mère de Jean-Baptiste a rejoint son mari dans la capitale. Le père de Girard était marchand de vins, et circulait entre Paris et Hortes pour son commerce. Je remercie M. Gilles Blanzin, généalogiste à Hortes, qui m'a aidée à confirmer mes hypothèses selon lesquelles le mythe d'un Jean-Baptiste Girard arrivant quasi-analphabète et démuné à Paris est à revisiter.
- 5 Ces informations sont à manier avec réserve. Celle concernant Alexandre Viard provient d'un site tenu par un de ses descendants, lequel ne mentionne pas ses sources. Je l'ai interrogé sur les archives familiales, et il n'y a trouvé pour le moment aucune correspondance de Girard ni de papiers concernant la bibliothèque. Un Jean-Baptiste Girard a appartenu à un club de 1848 accueillant les ouvriers et les femmes (donnant par exemple son soutien à Jeanne Deroin, qui sera amie avec Girard). De surcroît, ce Club de la Montagne était dirigé par l'abbé Constant, lequel fut un grand ami de Fauvéty qui fondera avec Girard la bibliothèque d'Asnières...
- 6 Alexandre Viard a publié : *Étude sur les origines du notariat*, Langres, Impr. de E. L'Huillier, 1877 et *Voyage humoristique autour du Comité des notaires des départements à Paris*, Chaumont, Impr. de Cavaniol, 1886.
- 7 Il semblerait selon M. Blanzin (cf. note 4) que Girard, Viard et Corbon (Claude-Anthime Corbon, né dans un village voisin de la Haute-Marne, ouvrier imprimeur devenu sénateur, a eu des luttes très proches de celles de Girard, et s'intéresse beaucoup aux bibliothèques populaires...) aient des liens familiaux.

Perdonnet, lequel prend rapidement la tête de la BAI-III<sup>8</sup> et soutient la fondation de la Bibliothèque des Amis de l'instruction d'Épernay. La coïncidence n'est pas fortuite puisque Hortes prend pour modèle les statuts de la BAI-III révisés sous la présidence de Perdonnet<sup>9</sup>. Comme à Épernay, le chemin de fer a sans doute joué un rôle pour faciliter le transport des ouvrages. Enfin, l'expérience n'était pas inédite dans la région. Il semblerait en effet qu'une des plus anciennes bibliothèques cantonales ait été mise en place dans le village voisin de la Ferté-sur-Amance. Peut-être Jean-Baptiste Girard a-t-il eu l'occasion d'en rencontrer le fondateur ?

« Dès 1841, M. Hippolyte Chauchat prend la courageuse initiative de fonder, dans un modeste chef-lieu de canton, La Ferté-sur-Amance, une bibliothèque dont il fait la commune propriétaire ; il recueille péniblement, lentement des souscriptions et des livres, et, en 1850, il organise son institution, et peut prêter des livres de lecture à toutes les communes du canton. C'est donc à M. Chauchat le premier, ou un des premiers, que revient l'honneur d'avoir su créer une œuvre commune sans avoir recours à l'intervention de l'État, qui n'apparaît que pour ratifier les statuts adoptés »<sup>10</sup>.

Viard ne cessera de rendre justice à Jean-Baptiste Girard d'être à l'origine de la bibliothèque hortoise. L'admiration du notaire pour l'ouvrier n'est pas feinte : elle est perceptible avant et après la chute de l'Empire. Il est exceptionnel de voir dans les délibérations d'une municipalité une aussi franche reconnaissance et mise en valeur de l'« inventeur » d'une bibliothèque. Girard apporte à la fois l'idée de l'association et les moyens de sa mise en pratique, sans doute lors d'une visite à sa famille. La délibération de juillet 1861 est imprégnée de son expérience parisienne à la BAI-III, et de manière plus générale de sa bonne connaissance des statuts associatifs :

« Les soussignées, toutes propriétaires à Hortes après avoir entendu lecture du règlement provisoire qui constitue une bibliothèque

8 Voir la partie III : « Le réel dynamisme des bibliothèques "populaires" au XIX<sup>e</sup> siècle », p. 225.

9 Voir le tableau comparatif des statuts des BAI, *op. cit.* [En ligne] <<http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique>>

10 E. Lacroix (dir. publ.), *Nouvelle technologie des arts et métiers des manufactures, des mines, de l'agriculture etc. Annales et archives de l'industrie au XIX<sup>e</sup> siècle. Description générale, encyclopédique, méthodique et raisonnée de l'état actuel des arts, des sciences, de l'industrie et de l'agriculture chez toutes les Nations, Recueil de travaux historiques...* par M. M. les rédacteurs des « Annales du génie civil », avec la collaboration de savants..., Paris, E. Lacroix, 1872.

communale à Hortes, ont déclaré donner leur adhésion pleine et entière aux dits statuts ; s'obliger aux conditions qui y sont imposées, dans les termes et pour le temps y énoncé.

Et après s'être constitué régulièrement sauf l'approbation de l'autorité supérieure, avant laquelle il ne pourra être fait aucun acte engageant l'association il a été procédé par voie d'élection à la formation d'un conseil d'administration lequel doit être pris, dans le sein même des membres composant l'association »<sup>11</sup>.

La délibération et les statuts provisoires sont envoyés au préfet de la Haute-Marne, lequel en réfère au ministre de l'Intérieur. Ce dernier donne des « instructions » et demande des renseignements sur « l'utilité que pourrait offrir la création ». En décembre, le préfet répond :

« Il s'agit ici, M. le ministre, de la constitution d'une société composée de personnes notables de la commune qui ferait un bon choix de livres & les donnerait en lecture aux sociétaires. Le maire d'Hortes est lui-même président de l'association. Le but est entièrement étranger aux matières politiques et même religieuses ; et les sociétaires offrent toutes les garanties désirables »<sup>12</sup>.

Toutes les précautions sont prises par les fondateurs pour que leur œuvre ne rencontre pas de difficultés. Les statuts sont le décalque, à quelques variantes infimes, des statuts révisés par la BAI-III en 1862 au moment où Perdonnet en obtient la présidence. Ce sont des textes conçus pour ne pas inquiéter les autorités. La direction est confiée au maire, et non pas à un membre élu, et les membres du conseil d'administration offrent toutes les garanties de respectabilité : on trouve par exemple dans le rôle du premier censeur « M. l'abbé Viard missionnaire apostolique, chanoine de Langres et d'Aras [sic] », frère du maire. En janvier 1862, le ministre indique au préfet qu'il peut accorder l'autorisation et approuver les statuts. Sitôt la nouvelle connue, la bibliothèque commence à fonctionner officiellement. Le premier rapport de l'association rappelle d'emblée l'aide apportée par la BAI-III et Girard :

---

11 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3. Hortes : Association pour la création d'une bibliothèque communale (1861-1862).

12 *Ibid.*

« Le 28 juillet 1861 nous étions réunis pour organiser une bibliothèque par souscription, dans la commune de Hortes, en nous inspirant des idées et en nous mettant sous le patronage de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction du III<sup>e</sup> arrondissement de la ville de Paris.

Un enfant du pays que vous connaissez tous, M. Girard membre du conseil d'administration de la Société de secours mutuels des arts et métiers, et Vice-président de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction de Paris a conçu le premier l'idée de cette bibliothèque d'un zèle et d'un dévouement à toute épreuve, initié de longues dates à tous les détails d'organisation des sociétés de secours, il a bien voulu depuis l'origine de notre création, nous aider de ses conseils et de son expérience.

Un autre enfant du pays, M. Bailly, nous a prêté un concours actif et désintéressé.

Nous avons de plus, conquis les sympathies des hommes des plus éminents dont la mission semble sur la terre toute de charité et de dévouement, et qui n'ont d'aspiration que pour le bien des sociétés.

Qu'ils me permettent de vous citer leurs noms : c'est M. Marguerin directeur de l'École Turgot à Paris, qui dernièrement encore voulait bien nous assurer de sa sympathie pour l'œuvre que nous avons entreprise et nous promettait son concours pour notre institution naissante.

C'est M. Grandeau, professeur de chimie à l'Association philotechnique de Paris, qui nous dirigeait, nous encourageait, et recommandait chaleureusement notre œuvre.

Je suis sûr d'être l'interprète de vos sentiments en remerciant publiquement ces Messieurs de leur généreuse intervention. Dans cette séance du 28 juillet 1861, vous avez voté un règlement provisoire qui a reçu l'approbation de M. le préfet de la Haute-Marne le 22 janvier 1862 et dès lors vous aviez organisé et installé votre Bibliothèque.

Un certain nombre d'écrivains et de savants presque tous associés de la Bibliothèque du III<sup>e</sup> arrondissement de Paris nous ont envoyé leurs ouvrages, quelques éditeurs de Paris, notamment M. Biais propriétaire de la Librairie agricole ; des amis dévoués, se sont associés à votre pensée en offrant à la Bibliothèque ses premiers livres »<sup>13</sup>.

Ces indications sont précieuses. Le groupe parisien qui prête main-forte à Hortes provient majoritairement de l'Association philotechnique, et sera bientôt affaibli par la faction obéissant à Perdonnet<sup>14</sup>. Qu'il y ait des affinités entre Girard et Marguerin est logique. Ce dernier est un enfant naturel<sup>15</sup> qui a obtenu sa place à force de travail personnel et d'obstination. Il a consacré son existence au développement de l'instruction populaire, en particulier par le biais de l'École Turgot. Ses préoccupations rejoignent étroitement celles de Girard. Une note de son dossier pour la croix de la Légion d'honneur laisse à penser qu'ils ont dû se retrouver dans bien des combats :

« M. Marguerin s'est associé à toutes les œuvres qui avaient pour but la diffusion de l'instruction : aux cours d'ouvriers, comme vice-président soit de l'Association philotechnique, soit de l'Association polytechnique, aux écoles professionnelles de jeunes filles dites Écoles Lemonnier et aux établissements secondaires fondés par la Société de la propagation de l'instruction parmi les femmes dont il est encore v. président ; aux bibliothèques populaires comme l'un des fondateurs et longtemps comme secrétaire de la Société Franklin ; aux écoles municipales de dessin de tous les degrés, à l'organisation desquelles il a longtemps participé administrativement ; etc. »<sup>16</sup>

Louis Grandeau est quant à lui un jeune et dynamique professeur de chimie industrielle à l'Association philotechnique. Il cumule les diplômes (docteur en sciences physiques et en médecine, pharmacien) et s'intéresse à l'agronomie<sup>17</sup>. Le côté rural de l'expérimentation menée à Hortes ne peut que l'intéresser. Toutefois, ces deux appuis parisiens posent question.

13 *Ibid.*

14 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

15 Archives nationales (AN) : Légion d'honneur, dossier d'Emile Fortuné Lecat (surnom Marguerin). Cote : LH/1526/12.

16 *Ibid.* Demande de la croix de la Légion d'honneur, 1884.

17 Légion d'honneur, dossier de Louis Nicolas Grandeau. AN : LH/1187/3.

Marguerin comme Grandeau joueront un rôle important dans l'Exposition universelle de 1867. Ce sont des experts mais sans doute sont-ils proches du cercle impérial, ou du moins contraints à participer à certaines actions de surveillance<sup>18</sup>. Marguerin est fait chevalier en janvier 1861, Grandeau en 1867. Récompense-t-on en haut lieu leurs talents d'observateurs ? Ou font-ils partie de ces personnes qui grâce à leur entregent parviennent à protéger des entreprises possiblement subversives ? Autre contribution parisienne, une aide des éditeurs qui donnent des ouvrages, tout comme à Paris et à Épernay<sup>19</sup>. À Hortes, une maison d'édition supplémentaire intervient, il s'agit de la Librairie agricole alors très active. N'oublions pas que les propriétaires ruraux sont en quête de conseils et de moyens de transformer leurs cultures comme en témoignent les comices, auxquels Alexandre Viard participe d'ailleurs. L'idée d'apporter aux agriculteurs des ouvrages spécialisés est novatrice si l'on en croit la demande, récurrente jusqu'au début du xx<sup>e</sup> siècle, adressée par les bibliothèques populaires au ministère.

Au terme d'une année d'existence, le bilan reste mesuré car, souligne le conseil, « nous sommes, il est vrai, trop faibles encore, trop petits, pour aspirer à l'attention des autorités importantes »<sup>20</sup>. Néanmoins, en quelques mois, la bibliothèque a attiré 68 sociétaires (sur un village de 1 500 habitants) pour 180 volumes. Le compte rendu de la situation financière montre que, comme dans toutes ces associations, le premier souci est la reliure : 60 francs sur le total des 95 francs et 90 centimes engagés contre 6 francs et 75 centimes pour l'achat de livres. Certes le déséquilibre est lié au fait qu'il faut d'abord relier les ouvrages arrivés par dons « d'un certain nombre d'écrivains et de savants presque tous associés de la Bibliothèque du III<sup>e</sup> arrondissement de Paris [et de] quelques éditeurs de Paris ». La protection de la grande sœur parisienne est donc encore sollicitée :

« Tout ce qui vient de vous être exposé, Messieurs, nous trace la route que nous devons suivre, c'est un précieux encouragement, c'est une condition essentielle de vie, nous ne pouvons pas marcher seuls, nous devons, nous voulons suivre de loin, il est vrai, car notre théâtre est bien modeste, les traces de nos aînés, notre programme

18 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

19 Voir dans cette même partie la contribution d'Agnès Sandras : « La Bibliothèque des Amis de l'Instruction d'Épernay », p. 169.

20 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.

et nos principes sont ceux des sociétaires de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction.

Nous nous mettons sous leur patronage, nous vivrons de leur vie, nous aurons recours à eux, et dans toutes les circonstances, nous ne réclamerons jamais en vain, j'en ai la conviction, le concours de leur bonne volonté.

Souvent, Messieurs, nous nous rappellerons l'esprit dans lequel nous avons entrepris notre œuvre.

L'éducation du peuple dans les communes rurales est trop souvent bornée à l'instruction de l'Enfance : une fois affranchi de l'École, il n'y a plus pour le jeune homme travailleur et intelligent de moyens pour alimenter et perfectionner les notions premières.

L'établissement de nos bibliothèques peut donc avoir de grandes destinées »<sup>21</sup>.

L'insistance de la bibliothèque d'Hortes sur l'apport à l'éducation des hommes jeunes en milieu paysan n'est pas originale mais elle est fondamentale. L'instruction du peuple concerne davantage les ruraux que les urbains, car ces derniers accèdent plus facilement à la culture. À la campagne, il faut encore se contenter du colportage ou de quelques bibliothèques scolaires récentes qui contiennent tout au plus quelques dizaines de livres. Le témoignage d'Hortes est particulièrement précieux, car il ne reste guère de traces des rares expériences menées en milieu rural. Tout au plus, sait-on qu'elles ont souvent échoué. Alexandre Viard a été gagné aux idées de Girard et de Marguerin sur la place à donner aux femmes dans l'accès à la lecture. Tout comme à la BAI-III, les Hortoises paient moitié moins car les ressources des femmes sont alors bien inférieures à celle des hommes. Le prétexte invoqué est le même : une femme qui sait lire peut contribuer à l'éducation des enfants. Nous connaissons le nom de trois d'entre elles : la femme d'Alexandre Viard, M<sup>me</sup> Bailly et M<sup>lle</sup> Brayer Catherine. Les deux premières sont issues de milieux aisés. Leur inscription en toutes lettres est un acte militant et pédagogique : il s'agit de montrer que les femmes peuvent s'associer sans crainte. La

---

21 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.

troisième serait, si on se fie aux registres d'état-civil d'Hortes, une jeune fille d'une douzaine d'années, appartenant aussi à la bourgeoisie. Toutes trois ont un lien avec des membres du Conseil. Il en a été de même à Paris : par exemple, la cousine de Marguerin, une institutrice, et la fille de Girard, Anna Augustine, se sont inscrites<sup>22</sup>.

Quant aux trente membres fondateurs dont les noms sont donnés, ils appartiennent majoritairement à une bourgeoisie aisée de « propriétaires » parisiens et hortois. Figurent également des vigneron, un boucher, un sabotier, et un « piqueur à la Compagnie de l'Est ». Notons, dans les administrateurs, la mention d'un Girard « manufacturier », sans prénom, qui pourrait correspondre à Jean-Baptiste, celui-ci étant alors lithographe donc « ouvrier manufacturier ». La dernière activité enregistrée par les archives est une supplique à la famille impériale pour avoir « l'honneur de voir figurer en tête de notre association les noms de Leurs Majestés et de son Altesse », suivie d'une demande de protection :

« L'Association de la Bibliothèque communale d'Hortes n'aurait jamais osé élever sa faible voix jusqu'à la hauteur du trône de Votre majesté pour lui adresser ses très humbles supplications, si elle n'avait eu l'assurance que Votre majesté daignerait accueillir paternellement sa supplique.

Nous savons, Sire, la haute protection qui tombe du Trône sur tout ce qui veut sincèrement le bien de votre peuple, sur tout ce qui tend à améliorer la classe populaire.

Et c'est appuyés sur cette confiance que nous avons essayé d'arriver jusqu'à Votre Majesté.

Organisée le 28 juillet 1861, et autorisée seulement depuis le 22 janvier 1862, l'association compte déjà soixante-huit sociétaires, et possède cent quatre-vingt volumes.

Déjà Sire, nous avons obtenu les résultats les plus merveilleux et si nous avons l'assurance que Votre majesté voudra bien jeter un regard favorable sur notre œuvre naissante ; son avenir serait assuré.

---

22 Registre d'inscriptions de la BAI-III, conservé par la BAI-III. Justine Marguerin était la cousine de Marguerin selon son acte de mariage (Archives de Paris : V/4E/238). Institutrice, elle épouse Louis Porcher, préfet d'études et futur directeur de l'École Turgot.

Voilà, Sire, pourquoi l'Association de la Bibliothèque communale d'Hortes a osé déposer aux pieds de Votre Majesté, le Vœu que nous sommes chargés de lui transmettre »<sup>23</sup>.

Flagornerie à l'endroit des pouvoirs en place, habile mélange de bourgeoisies « philanthropes et de gens plus modestes, reprise des discours convenus sur les bienfaits de la lecture, sont la clé de l'existence de cette petite bibliothèque. Son président reçoit d'ailleurs une médaille à l'Exposition de 1867. L'association survit à la chute de l'Empire, et Viard peut la présenter en 1872 devant la Société d'émulation du Doubs »<sup>24</sup>. Certes, Besançon n'est distante que d'une centaine de kilomètres d'Hortes. Néanmoins, le fait de parler de la naissance des bibliothèques populaires dans la ville de Proudhon et Fourier a certainement une valeur symbolique. Viard donne des chiffres encourageants : plus de 2 000 volumes pour un « nombre sérieux d'associés ». Il faudrait, dit-il, « être bien difficile ou bien érudit pour n'y trouver rien à glaner »<sup>25</sup>. Le récit de la fondation est invariable :

« Un jour déjà éloigné, c'était à la fin de 1859, un ouvrier lithographe de Paris vint passer quelques jours au village qui l'avait vu naître : pendant son séjour, nous eûmes ensemble de longs entretiens, il me parla avec cet entraînement qui donne la conviction de son idée de Bibliothèque populaire, il développa un projet de statuts et de comptabilité, il y revint plusieurs jours de suite, après quelques hésitations, sa foi me gagna et, en nous quittant, nous prenions la résolution, lui de créer l'œuvre au sein de la capitale, et moi d'en faire l'essai dans notre humble village »<sup>26</sup>.

Le nom de Girard (à qui il manque encore un prénom...) peut enfin être imprimé :

« M. Girard, c'est le nom de cet ouvrier lithographe, par sa volonté, fit descendre ces institutions de la région de l'idéal dans celle des faits, et un soir, en sortant d'un cours de l'Association philotechnique dont il est aujourd'hui l'agent général, après une discussion

23 Archives départementales de la Haute-Marne : 107 M 3.

24 Alexandre Viard (éd.), *Rapport présenté à la Société d'émulation du Doubs, dans sa séance du 18 décembre 1872*, Paris, Impr. de A. Parent, 1874.

25 *Ibid.*

26 *Ibid.*

chaleureuse avec le professeur et quelques ouvriers, les pieds dans la boue de la rue du Temple, il avait fondé les Bibliothèques populaires.

Voilà l'honneur de la vie de cet homme, qui a mérité d'être appelé le Franklin de la France ! »<sup>27</sup>

Il est intéressant de constater qu'affranchi de la surveillance impériale, Alexandre Viard dévoile la véritable pensée qui a animé cette fondation qu'il n'appelle plus d'ailleurs « bibliothèque communale » mais « bibliothèque populaire ». La *doxa* est désormais républicaine et démocrate en plein jour :

« Convaincus de cette pensée, que rien ne vaut le progrès par la liberté, les fondateurs ont voulu que les bibliothèques populaires fussent libres de tout engagement, soit avec l'État, soit avec la commune, ils ont voulu n'appartenir à aucun parti, à aucune caste, à aucune école, ils ont voulu prendre par la main le jeune homme qui veut préparer l'avenir en s'instruisant comme les déshérités du savoir, sans leur demander d'où ils venaient, où ils allaient ? Voilà le premier jalon jeté ! çà été la devise de l'organisation, *sub lege libertas* !

Quel a été le but de ces créations ?

Propager le goût de la lecture en mettant les bons livres à la portée de tous ; les bibliothèques ont une mission à remplir, mission permanente, durable, profondément liée au progrès intellectuel, moral et politique de notre pays. Et si, à toutes les époques, il a été bon de ne pas laisser les masses dépourvues de toute instruction, il est évident que de nos jours c'est là une nécessité impérieuse : à mesure que la souveraineté populaire devient la loi politique d'un pays, il faut au peuple plus de lumières, car l'ignorance expose à tous les entraînements, à toutes les erreurs »<sup>28</sup>.

<sup>27</sup> *Ibid.*

<sup>28</sup> *Ibid.*

Viard rend ainsi justice à celui qui a été contraint, au moins à la BAI-III, de s'effacer derrière Perdonnet. La médaille octroyée à Girard en 1867, qui pourrait désormais être trop encombrante en des temps républicains, perd son origine impériale pour devenir celle d'un « Jury international »<sup>29</sup>. Le maire d'Hortes insiste à nouveau sur le rôle de Jean-Baptiste Girard, non seulement dans les fondations de bibliothèques mais au sein de la Société Franklin :

« Le modeste ouvrier qui a été le Benjamin Franklin de l'institution a pris place au conseil de la grande Société Franklin, à côté des illustrations de la science, et nous savons qu'il n'est pas le moins écouté de ses membres »<sup>30</sup>.

La bibliothèque populaire d'Hortes, expérience rurale menée par les Amis de l'Instruction, a-t-elle subsisté au-delà du XIX<sup>e</sup> siècle ? Que sont devenus ses archives et ses livres ? Autant de questions auxquelles s'oppose une mémoire vide<sup>31</sup>. On peut supposer qu'elle a vivoté au début du XX<sup>e</sup> siècle, car les fondateurs encore vivants devaient alors se souvenir du dernier article des statuts prévoyant un retour des ouvrages à Paris en cas de dissolution. Or la BAI-III ne possède pas à ce jour de livres provenant d'Hortes...

Si à Hortes, Girard n'a pas de prénom, à Vernon, le véritable fondateur, Joseph Delbrouck, n'a quant à lui pas d'existence dans l'histoire officielle de la bibliothèque. Le choix a été fait d'une petite ville, proche de Paris, desservie par le chemin de fer. Girard et ses soutiens de l'Association philotechnique savaient pouvoir compter sur le soutien indéfectible de Joseph Delbrouck. Cet architecte (1819-1871)<sup>32</sup> se trouve quasiment en exil à Vernon. L'affaire de 1850<sup>33</sup> l'a marqué différemment de Girard : il ne dissimule pas son identité, mais sa vie socio-professionnelle est entachée et devient difficile. Il a cependant des soutiens comme l'architecte fouriériste César Daly<sup>34</sup> qui publie dans sa *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* les projets de Delbrouck : maisons d'habitation pour

29 *Ibid.*

30 *Ibid.*

31 La mairie d'Hortes ne trouve pas trace dans ses archives de cette bibliothèque. Les différents historiens locaux que j'ai pu contacter n'en connaissaient pas non plus l'existence.

32 La vie de Joseph Delbrouck a été retracée par Yves Vinot, que je remercie pour les renseignements qu'il m'a aimablement communiqués. [En ligne] : <http://vinotyves.free.fr>.

33 Voir l'introduction de cette partie, p. 122.

34 César Daly fait également partie des premiers membres de la BAI-III.

les ouvriers avec école ; établissement de bains et lavoir pour les classes laborieuses (1851) ; bourse pour les travailleurs (1852)... Lorsqu'Émile Trélat, autre architecte, fonde l'École Centrale d'Architecture à Paris en 1865, projet peu goûté de l'empereur, Delbrouck en devient actionnaire et professeur. On le retrouve aussi dans de multiples projets coopératifs auxquels participe le plus souvent Jean-Baptiste Girard comme la fondation avec Jean-Pierre Beluze (gendre de Cabet) en 1863 de la Société du crédit au travail qui sert de caisse d'épargne et de société de crédit mutuel pour ses membres mais aussi de banque pour les sociétés coopératives. Sa nomination en 1858 en tant qu'architecte de Vernon par le maire Napoléon Suchet (plus connu sous le nom de duc d'Albufera) constitue pour lui un répit financier. Le soutien de ce dernier nous plonge une fois encore dans les complexes réseaux du XIX<sup>e</sup> siècle. Le duc d'Albufera siège alors dans la majorité dynastique. Cet ancien polytechnicien, engagé dans l'aventure du canal de Suez, fréquente inévitablement des saint-simoniens et des fouriéristes qui lui auront sans doute recommandé Delbrouck. Les quelques hommages décrivent l'architecte comme un homme profondément bon, dont les seules colères sont motivées par un refus des compromissions. Durant la délibération d'un conseil municipal parisien, il prend à partie le médecin de Napoléon III, en ironisant sur le fait qu'un proche de l'empereur peut difficilement se prétendre démocrate<sup>35</sup>. Pendant le Sièges de 1870 et la Commune, il déploie une intense activité pour sauver des amis de tous bords et tenter de ramener la paix. Il meurt d'épuisement en 1871, après avoir été arrêté par les Prussiens. Quelques mois auparavant, il avait scandalisé l'opinion en refusant de devenir chevalier de la Légion d'honneur :

« Je ne puis accepter une distinction contraire à mes principes républicains. De plus, je ne crois pas avoir mérité une décoration donnée par le général [Trochu] qui, depuis plus de quatre mois, n'a rien fait d'efficace pour débloquer Paris. Recevez, général, mes salutations empressées,

Delbrouck, architecte »<sup>36</sup>.

À Vernon, il trouve des notables animés comme lui par la préoccupation d'instruire le peuple. En 1857, le conseil municipal avait déjà été saisi

35 Auguste Vitu, *Les réunions électorales à Paris, mai 1869*, Paris, Dentu, 1869.

36 Lettre de Joseph Delbrouck au Général Trochu, publiée dans *Le Réveil* du 18 janvier 1871.

d'une demande d'autorisation pour des cours d'arboriculture. Le plus actif semble le docteur Vallée. Président de la bibliothèque et de l'Association philotechnique, il n'a de cesse d'obtenir pour cette dernière la permission de donner des conférences. L'autorisation sera délivrée en 1864, non sans tractations, les autorités préfectorales et ministérielles se méfiant de cette activité : chaque orateur est invité à leur présenter par une note le sujet dont il traitera. Néanmoins, l'association bénéficie d'un soutien précieux, car elle est établie à la demande même d'Albufera lors de l'une des réunions du conseil municipal. Les cours « publics et gratuits » ont lieu dans la salle de la Justice de Paix, qui abrite déjà la bibliothèque :

*Le mardi 25 avril à 8 heures du soir*; séance d'ouverture. M. Vallée fera connaître le but de l'association & le programme des Cours.

Leçon de français et de littérature par M. Dubois.

*Jeudi 27 avril à 8 heures du soir*. Archéologie ou histoire des monuments religieux de la France, par M. Delbrouck.

*Dimanche 30 avril à 1 heure*. Arboriculture par M. Louvet.

*Mardi 2 mai*. Histoire et géographie par M. de Rouzé.

*Jeudi 4 mai*. Arpentage et nivellement par M. Renault.

*Dimanche 7 mai*. Arboriculture par M. Louvet.

*Mardi 9 mai*. Hygiène par M. Londe.

*Jeudi 11 mai*. Chimie appliquée par M. Liénart.

*Dimanche 14 mai*. Histoire naturelle appliquée par M. Lock<sup>37</sup>.

Ces conférences, dont le programme est calqué sur l'offre de l'Association philotechnique parisienne, en ajoutant la demande locale en matière agronomique (arboriculture et arpentage), sont destinées à offrir « les connaissances usuelles aux ouvriers ». La place de Delbrouck y est significative. Il est sans doute le trait d'union avec la philotechnique de la capitale, dont on sait qu'elle a présidé en grande partie au destin de la BAI-III. Après ces leçons, viendront des conférences à plus grand retentissement, en 1868. Une « foule compacte » se presse au

---

37 Programme des cours de l'Association philotechnique, 1864, Archives municipales de Vernon (AMV) : 2 R 1.

théâtre pour écouter un ténor du barreau parisien, M. Delattre, vice-président de la Société pour l'instruction élémentaire, et le Dr Louis Delasiauve, aliéniste à Bicêtre, invités par la section vernonnaise de la philotechnique sur le thème de « l'éducation dans la famille »<sup>38</sup>. La démarche vernonnaise est donc inverse de celle qu'a connue la BAI-III : la bibliothèque précède les cours, sans doute par habileté politicienne. La délibération de la mairie reste silencieuse sur la véritable identité du fondateur. Tout juste savons-nous que le maire (le duc d'Albufera) a entre les mains le catalogue, les statuts, un livret et une feuille du « livre journal » de la BAI-III qu'il confie à la sagacité de la commission chargée de la réflexion de l'opportunité d'un tel établissement à Vernon<sup>39</sup>. Et M. Bréauté, le conservateur du musée a, quant à lui, « prévoyant la réalisation du projet », fait don à la ville de « quatre grands châssis de chêne garnis de ferrures et de forme convenable pour la bibliothèque<sup>40</sup>. » Les délibérations municipales sont extrêmement intéressantes car elles donnent le contexte exact de la naissance des bibliothèques populaires et soulignent les difficultés de la fondation de ce type d'établissements. À Vernon, la circulaire sur les bibliothèques scolaires pose problème : il y a deux écoles de garçons, et la municipalité a déjà engagé des frais dans d'autres projets (un marché, etc.) La fondation d'une bibliothèque populaire par association est donc un moyen terme qui ne coûterait rien à la mairie, laquelle calcule que 100 adhésions par an procureraient 480 francs, donc un budget d'acquisitions confortable de 4 800 francs en dix ans. L'explication officielle est peut-être un biais astucieux pour favoriser l'implantation de la nouvelle association. Les conclusions de la commission sont en tout cas très catégoriques sur les difficultés que rencontrent les travailleurs :

« Beaucoup de grandes villes possèdent des bibliothèques publiques qui, utiles sans doute au progrès des lettres & des sciences, ne contribuent que très imparfaitement à la diffusion de l'instruction : la raison en est que l'on doit lire sur place & à des heures qui sont

38 Dr Louis Delasiauve, « Une réunion à l'Association philotechnique de Vernon », *Journal de médecine mentale : résumant au point de vue médico-psychologique, hygiénique, thérapeutique et légal, toutes les questions relatives à la folie, aux névroses convulsives et aux déficiences intellectuelles et morales : à l'usage des médecins praticiens, des étudiants en médecine, des juriconsultes, des administrateurs, et des personnes qui se consacrent à l'enseignement*, tome VIII, Paris, Victor Masson et fils, 1868, p. 165 et sq.

39 Registre des délibérations municipales, « Création d'une bibliothèque communale », 20 octobre 1862. AM V : 1/D/26.

40 *Ibid.*

précisément celles que l'on est obligé de consacrer au travail professionnel. Pour être réellement utiles à une généralité d'habitants, il faut que les livres soient à la disposition de celui qui veut s'instruire, qu'il puisse les lire à ses heures de loisir & chez lui, c'est assez dire qu'il faut que les livres puissent être emportés à domicile. Aussi voit-on, dans Paris même, la ville la mieux pourvue peut-être en bibliothèques publiques, s'élever des bibliothèques populaires donnant la faculté d'emporter les livres. Parmi ces établissements figure au premier rang la Bibliothèque des Amis de l'Instruction dont M. Le maire a parlé dans une des dernières séances »<sup>41</sup>.

Après avoir donné quelques extraits largement positifs du bilan dressé par un rapport de la BAI-III, la délibération du conseil municipal inscrit la possible aventure vernonnaise dans un vaste horizon :

« Le succès incontestable de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction a déjà provoqué la création d'une pareille bibliothèque dans le XVIII<sup>e</sup> arrondissement, provoquera probablement de pareilles créations non seulement dans tous les autres arrondissements, mais aussi dans beaucoup de villes, aussi bien en France qu'à l'étranger. Déjà une circulaire tout à fait récente du ministre de l'Intérieur de la Belgique, s'occupe de la création de bibliothèques populaires, à l'instar de celles répandues dans plusieurs pays, et qui, tout le fait espérer, seront (dit la circulaire) bientôt nombreuses en Belgique »<sup>42</sup>.

On l'aura compris, la BAI-III sert donc de modèle tantôt implicite tantôt explicite. Tablant sur les concessions de « divers ministères », Vernon espère des dons complétés par des acquisitions. Le duc d'Albufera donne l'exemple de la générosité :

« Il n'est pas douteux qu'un grand nombre d'habitants de la ville accroîtront le fonds de la bibliothèque par des donations ou par des legs. Déjà M. Le maire a fait remettre au conservateur du musée environ 350 volumes tirés de sa bibliothèque. Mais il ne faut pas se le dissimuler, ce n'est que par acquisition qu'on pourra se procurer

41 *Ibid.*

42 Archives municipales de Vernon (AMV) : Registre des délibérations municipales 1/D/26. 20 octobre 1862 : « Création d'une bibliothèque communale ».

les livres les plus utiles, les livres les plus usuels, les livres nécessaires soit pour les besoins de la vie pratique, soit pour accroître l'instruction.

Quant à la composition de la bibliothèque, on pourrait adopter le programme des fondateurs de la Bibliothèque des Amis de l'Instruction<sup>43</sup>.

Bien entendu, les statuts ont fait l'objet d'un examen attentif de la Commission qui les « trouve très sages & se propose de les accepter avec quelques légers changements<sup>44</sup>. » Les modifications sont moins anodines qu'annoncé. Ainsi, il est bien indiqué que « le maire doit être le président-né de la société & que le trésorier doit être nommé par le maire »<sup>45</sup>, afin de couper court à toute velléité de procéder à des élections. Un examen comparé des statuts<sup>46</sup> montre aussi un recul de l'incitation à faire lire les femmes à Vernon comparativement à Hortes et Paris. La seule réduction de cotisations envisagée concerne les épouses accompagnant leurs maris. Quelques épouses de notables figurent néanmoins parmi les donateurs<sup>47</sup>. Il s'agit de Madame d'Albufera, et de sa belle-sœur Madame Schickler. Pédagogie ? Bonnes œuvres ? Difficile de trancher. Les mécènes proviennent essentiellement du même univers : des polytechniciens, des banquiers, des notables du cru, et des Parisiens. Ainsi, voit-on Trélat, architecte, offrir des ouvrages par l'intermédiaire de Delbrouck. Il faut remarquer qu'en dehors de ce dernier aucun membre de la BAI-III ne se retrouve parmi ceux de Vernon. Au premier rang des donateurs, se distingue cependant la Société Franklin, dont on sait que Girard et Viard y jouent un rôle éminent. La BAI-III ne signale quant à elle aucune parenté avec Vernon, contrairement au parrainage revendiqué d'Hortes. S'il n'apparaît pas en tant que fondateur officiel, Delbrouck a bien une place au Conseil, et parmi les donateurs. Ce semi-effacement est probablement volontaire afin de préserver la bibliothèque d'ennuis politiques. Dans son éloge funèbre, Trélat ne manquera pas de mentionner l'action de son ami

43 Archives municipales de Vernon (AMV) : Registre des délibérations municipales 1 D 26. 20 octobre 1862 : « Création d'une bibliothèque communale ».

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*

46 Voir le tableau comparatif des statuts des BAI, *op. cit.* [En ligne] <<http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique>>

47 Catalogue de la bibliothèque communale de Vernon (1862), AMV : 2 R 8.

auprès du « château », comprenons chez M. Schickler, beau-frère d'Albufera<sup>48</sup>, pour obtenir les appuis nécessaires :

« La confiance et l'estime formaient autour de lui comme une atmosphère limpide, que traversait le double courant de ses œuvres et de ses services rendus. Il passait ainsi sans bruit dans la vie. Mais comme on l'aimait au chantier, qu'il dominait de sa saine équité ! Comme on l'aimait au château, dont il ouvrait timidement la porte dans l'intérêt d'une bibliothèque ou de quelque conférence populaire ! Comme on l'aimait au couvent, rendu complice des bonnes œuvres qu'il n'avait pu qu'ébaucher tout seul ! »<sup>49</sup>

La bibliothèque de Vernon annonce également qu'elle s'inspirera du programme de la BAI-III. Par chance, le premier catalogue, édité en 1864, est conservé, ce qui permet de constater que son classement ne suit pas du tout celui de Paris, non plus que les consignes de la Société Franklin<sup>50</sup>. À Vernon, la place donnée aux sciences et à l'agriculture est plus grande. La médecine, absente des rubriques de la BAI-III et de Franklin, se voit consacrer une section sans doute sous l'influence de deux médecins du Conseil, Vallée et Londe. Cette organisation est durablement réputée dans le département : en 1887, le maire de Louviers demande le nom de l'auteur du catalogue car il a entendu parler du classement « en termes très avantageux »<sup>51</sup>. Quant au fonds, il est évidemment proche dans ses intentions de celui de la BAI-III : ouvrages d'histoire, de géographie, de connaissances de base (arithmétique...), mais aussi des romans, français (Dumas, Sand...) et traduits de l'anglais. Peu d'œuvres susceptibles d'alerter le pouvoir, ou les esprits chagrins comme à Saint-Étienne, si ce n'est un grand nombre de livres de Voltaire et un ouvrage de Louis Reybaud. Les œuvres de Guizot sont présentes en quantité, peut-être font-elles partie des livres donnés par d'Albufera. Néanmoins, une note de 1875 donne des indications sur un « enfer » !

48 La sœur du baron protestant Schickler (propriétaire du château de Bizy, Vernon), Malvina, avait épousé Louis-Napoléon Suchet, duc d'Albufera. M. et Mme Schickler font bien partie des donateurs de la bibliothèque.

49 Émile Trélat, *Louis-Joseph Delbrouck*, Paris, Impr. de E. Martinet, 1871.

50 Voir le tableau « Système de classement des catalogues... », *op. cit.* [En ligne] < <http://www.enssib.fr/presses/catalogue/des-bibliotheques-populaires-a-la-lecture-publique> >

51 Lettre du maire de Louviers au maire de Vernon, 11 janvier 1887, AMV : 2 R 8. La bibliothèque populaire de Louviers avait été fondée en 1878. Son catalogue sera un mélange du classement de Vernon et de celui préconisé par la Société Franklin. Sur cette bibliothèque, voir la conférence en ligne de M. Bodinier : <<http://sedlouviers.pagesperso-orange.fr/confetextes/bibliotheques/confbbfil.htm>> (consulté le 23 novembre 2013).

Ouvrages manquant à la bibliothèque  
depuis sa fondation jusqu'au 12 octobre 1875.

Usés non remplacés.....	385
Disparus ou non catalogués.....	95
Livres supprimés et mis à l'index .....	89
Total des ouvrages <sup>52</sup> .....	569

Cet « enfer » date des débuts. Les donations ont été acceptées sans tri aucun des responsables, de peur de froisser les mécènes. Lavoisier par exemple envoie au vice-président « un ballot composé de romans d'auteurs modernes en renom, de traductions d'ouvrages anglais estimés, pouvant servir de pâture amusante aux oisifs de cette ville. »<sup>53</sup> La commission d'examen « en a éliminé quelques-uns mais en petit nombre, ceux pouvant blesser la morale et ceux qui renfermaient une polémique en matière de religion ou de politique [...] de nature à choquer les opinions. »<sup>54</sup> Les « usés non remplacés » sont connus par un brouillon de lettre à l'intention du préfet, non daté, mais antérieur, qui indique :

« Sur le nombre de 5 473 volumes inscrits au catalogue de notre bibliothèque environ 150 n'existent plus ; notamment parmi les romans de Gustave Aimard, d'A. Dumas, de J. Verne, de G. Sand, de Cooper qui par leurs fréquentes sorties sont usés. Parmi les voyages il s'en trouve aussi un certain nombre qui ne peuvent plus être mis en circulation.

Notre bibliothèque fondée spécialement dans le but de répandre le goût de la lecture dans les classes ouvrières, lesquelles sont admises gratuitement, reçoit à peine, par la cotisation des sociétaires, les sommes nécessaires à la reliure des volumes et à l'entretien de la bibliothèque »<sup>55</sup>.

---

52 Liste des ouvrages manquant à la Bibliothèque depuis sa fondation jusqu'au 12 décembre 1875, AMV : 2 R 8.

53 Lettre de M. Lavoisier à M. Rigault, vice-président de la bibliothèque, 19 décembre 1862. Citée par *La Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines*, Vernon, Bibliothèque municipale de Vernon, 1983.

54 Assemblée générale de la Bibliothèque communale de Vernon, 23 septembre 1863. Registre conservé par la médiathèque de Vernon.

55 Brouillon de lettre au préfet, AMV : 2 R 8.

En peu de lignes, ce bilan est un excellent résumé des difficultés rencontrées par les bibliothèques populaires. La première est la surprise feinte ou réelle devant les choix du lectorat qui, faisant fi des livres instructifs, se rue sur les romans contemporains. La liste établie ici est la même partout. Telle une litanie, les degrés d'usure des Sand et Dumas affolent les responsables. Deux choix sont possibles : remplacer les ouvrages trop abîmés, ou les relier préventivement. Le dernier choix, opéré par quasi réflexe, coûte cher et obère les budgets. C'est d'autant plus difficile, pour Vernon, que les ouvriers ne paient pas de droit d'inscription, à la différence d'Hortès et Paris. Le choix acté par un article ajouté visiblement au dernier moment aux statuts (8 bis !) se veut une incitation à la lecture :

« Des mesures seront prises pour procurer l'usage gratuit de la bibliothèque aux personnes qui ne seraient pas en état de payer la cotisation et le droit d'admission »<sup>56</sup>.

Il est décliné dans le règlement par les articles 20 et 21 qui prévoient que les ouvriers peuvent ne pas payer de droit d'admission s'ils s'acquittent de la cotisation mensuelle. Ils peuvent avoir l'usage gratuit de la bibliothèque sans titre de sociétaire. La même disposition s'applique aux soldats, brigadiers, caporaux (art. 28)<sup>57</sup>.

Pour lutter contre les disparitions, le conseil de la bibliothèque prend des mesures en 1875 quant à l'organisation du prêt des livres dont témoignent plusieurs brouillons et textes<sup>58</sup>. Le règlement de 1862 avait en effet prévu que le bibliothécaire serait secondé par des membres du conseil lors de l'entrée et du retour des ouvrages, ce qui le dégageait *ipso facto* de toute responsabilité en cas de perte. Les nouvelles dispositions l'engagent de même que l'aide-bibliothécaire recruté pour l'assister<sup>59</sup>. La procédure d'emprunt, très détaillée, semble bien longue. Le lecteur doit consulter le catalogue, et, si le bibliothécaire lui répond que le livre demandé est libre, il doit remplir une carte avec le titre précis et le numéro d'ordre qu'il signe. La fiche est fixée temporairement à un crochet et, à l'issue de la séance, classée alphabétiquement avec les autres dans une boîte fermée à clé, pendant que la demande est également consignée dans un registre. Les modalités de retour étant tout aussi complexes, le bibliothécaire ne

56 Statuts de la bibliothèque communale de Vernon (1862). AMV : 2 R 8.

57 Règlement de la bibliothèque communale de Vernon (1862), AMV : 2 R 8.

58 Bibliothèque communale de Vernon – Prêt des livres [s. d.], AMV : 2 R 8

59 Délibération du conseil de la bibliothèque communale de Vernon, 21 décembre 1875. AMV : 2 R 8.

tarde pas à dresser un rapport. Il expose qu'il ne peut à la fois dans une séance comme celle du jeudi (de 19 à 21 heures) vérifier les fiches de retour et d'emprunt, constater l'état des livres, enregistrer les cotisations mensuelles, répondre aux questions de son assistant. S'ajoute le fait que les lecteurs venant de la caserne doivent passer devant les civils pour « rentrer au quartier à 8 heures ». Il est donc confronté à un public trop nombreux qui, malgré l'interdiction de circuler dans les rayons, décline les ouvrages, voire les emporte, sans respecter la procédure. Sa déploration quant à un système moins fiable que le précédent nous renseigne de manière très concrète sur les premières années de la bibliothèque :

« J'ai déjà signalé autrefois ce fait. Avant 1870, le nombre des lecteurs était beaucoup plus grand : il n'était pas rare le jeudi de voir une vingtaine de personnes ensemble, aussi plusieurs volumes ont disparu sans laisser de trace. Deux ou trois fois, j'en ai fait retirer plusieurs des poches de personnes qui ne trouvaient rien de mieux à répondre que ceci : nous sommes lecteurs de la Bibliothèque, nous pouvons lire ce qui nous convient. La surveillance pour l'empêchement de toucher aux volumes dans les rayons est très difficile »<sup>60</sup>.

Ce texte est doublement intéressant. L'auteur indique que la bibliothèque est moins fréquentée depuis 1870. Aucune autre structure ne la concurrençant, on peut supposer que le décès du véritable fondateur, Joseph Delbrouck, a obéré le dynamisme du lieu. D'autre part, le discours officiel des rapports publiés par des bibliothèques populaires soulignant que les pertes de volumes sont minimes et les lecteurs très précautionneux, est ici battu en brèche. C'est précisément ce type de témoignage, à usage interne, qui permet de mieux connaître le quotidien de ces associations. Les inspections et rapports présentent une autre facette. Ainsi, Ulysse Robert, accueilli par le bibliothécaire M. Ledoigt, et par M. Lock, se déclare satisfait de la tenue de la bibliothèque vernonnaise en 1884. Sur « cent cinq ouvrages ou volumes appelés, cent trois ont été reconnus présents sur les rayons, un (prêté) a été reconnu absent régulièrement et un (?) absent irrégulièrement ». Ces sondages portent à la fois sur les différentes séries (théologie, jurisprudence, etc.) et sur les envois du ministère. Quant au reste, l'inspecteur des bibliothèques note :

---

60 « Bibliothèque de Vernon-Appréciation du bibliothécaire sur le service de distribution de livres au moyen des fiches », AMV : 2 R 8.

Le catalogue est parfaitement tenu à jour, indépendamment du catalogue méthodique, il existe un répertoire alphabétique très bien tenu.

Les volumes ont tous un numéro d'ordre.

Les volumes sont estampillés.

Le registre des prêts est parfaitement tenu.

Conditions du prêt : gratuité absolue ; quelques personnes libérales veulent bien payer une souscription de cinq francs.

Le comité d'inspection et d'achats ne fonctionne pas régulièrement parce qu'il n'existe plus, M. Lock fait seul encore partie de l'ancienne commission<sup>61</sup>.

Dans ce rapport apparemment banal, deux informations sont à relever. C'est tout d'abord le rôle d'Eugène Lock qui depuis plus d'une vingtaine d'années s'occupe dans l'ombre mais avec constance et efficacité de la bibliothèque. Pharmacien, passionné de botanique, il consent à donner un cours à la philotechnique de Vernon. Dans une lettre du 11 décembre 1865, adressée semble-t-il au directeur du Jardin des Plantes, demandant des échantillons végétaux, il indique « il m'a fallu prendre part à cette tentative faite en faveur de la classe ouvrière et j'ai accepté d'interpréter – selon mes forces – L'histoire naturelle. »<sup>62</sup> Il y évoque aussi son « frère chef de bureau au ministère de l'Instruction publique ». Or, une douzaine d'années plus tard, le maire est informé par le même pharmacien d'un legs important de livres de Frédéric Lock à la bibliothèque populaire<sup>63</sup>. Eugène Lock avait donc pour frère Frédéric Lock, « chef du bureau des Travaux historiques », auteur remarqué de plusieurs ouvrages d'histoire. La bibliothèque de Vernon, en plus de la protection de d'Albufera, bénéficiait de soutiens utiles en haut lieu. Une des premières délibérations<sup>64</sup> mentionne les dons de Thiers à qui la duchesse en avait fait la demande, et la caisse de livres envoyée par le ministre de l'Instruction publique à l'occasion de la fête de l'empereur.

61 Procès-verbal d'inspection de la bibliothèque communale de Vernon, établi par l'inspecteur général des bibliothèques Ulysse Robert, 28 mai 1884. AMV : 2 R 8.

62 Lettre d'Eugène Lock à un correspondant du Jardin des Plantes, 11 déc. 1865. En vente sur le site marchand Delcampe (visite du 20 novembre 2013). Il s'agit donc du cours programmé plus haut.

63 Lettre d'Eugène Lock au maire de Vernon, 15 février 1877. AMV : 2 R 8.

64 Le registre des délibérations est conservé par la médiathèque de Vernon. Je remercie Cathy Pesty et Johann Lefebvre pour leur aide.

Ulysse Robert, dans son rapport, ne se formalise pas des sommes données par des « personnes libérales » mais le mentionne. Il met ainsi le doigt sur une lutte larvée qui oppose la mairie au ministère. En effet, depuis 1874, la nouvelle législation impose le prêt pour tous aux bibliothèques recevant des concessions, sans demande d'argent. La bibliothèque de Vernon se retrouve dans une situation ubuesque : elle qui a été pionnière dans le prêt pour les populations n'ayant pas les moyens d'accéder à la lecture, est stigmatisée pour son système de droit d'admission et de cotisations mensuelles, et l'absence de comité de surveillance. Toujours présents dans les instances municipales, les membres du comité font la sourde oreille. Le maire reçoit des lettres de rappel de la préfecture et se voit refuser les concessions de livres. Un premier pas est fait en décembre 1875 à l'assemblée générale où, une fois les dispositions ministérielles indiquées, et après avoir rappelé au passage que les textes avaient été approuvés par le préfet en 1862, on indique que les statuts sont « en vertu de l'arrêté de M. le ministre modifiés en ce qui a rapport à la nomination du conseil d'administration. La bibliothèque est donc rentrée dans le droit commun. »<sup>65</sup> Pour autant, la question des admissions et cotisations reste en suspens pendant une quarantaine d'années malgré les demandes répétées de l'administration centrale. Vernon se réfugie en effet derrière le volontariat des adhérents. Après un dernier combat, en 1917, à l'issue duquel la mairie renvoie les statuts sans en avoir modifié le passage incriminé, le ministère finit par délivrer une version annotée qui sera adoptée, imprimée et affichée. Cette guerre larvée est sans doute révélatrice d'un attachement de la population à un endroit qui, tant bien que mal, propose un accès à la lecture depuis une cinquantaine d'années.

Les deux petites sœurs de la BAI-III ont eu un sort légèrement différent. Hortes a disparu des mémoires locales dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle ; Vernon subsiste en tant que bibliothèque communale jusqu'à la Seconde Guerre mondiale puis sous la forme d'une patrimonialisation du fonds, grâce aux traces laissées par des donateurs hors normes (ex-libris des d'Albufera ; testament laissé par Locke dans un plat de reliure, révélé lors d'une réfection)<sup>66</sup>, au sein de la médiathèque municipale. Elles ont marqué durablement l'histoire des bibliothèques populaires en tant que modèles et champs d'expérimentation pour les Bibliothèques des Amis de l'Instruction prolongées par la Société Franklin, et en tant que cas de jurisprudence et

65 Assemblée générale de la Bibliothèque communale de Vernon, 12 décembre 1875. AMV : 2 R 8.

66 Bibliothèque communale de Vernon, 1862-1903, histoire de ses origines, op. cit.

de terrain d'apprentissage pour les administrations. Par exemple, le ministère de l'Instruction publique apprend à envoyer des caisses de livres grâce aux moyens modernes (« franco par le chemin de fer »)<sup>67</sup>. On doit ces nouveautés à des hommes modestes, qui surent s'effacer derrière les grands noms nécessaires à leur cause. Avec son franc-parler, Delbrouck s'indigne de cette situation, non pas pour lui, bien sûr, mais pour son ami. Il vient en effet de lire dans la nécrologie de Perdonnet que celui-ci est à l'origine des bibliothèques populaires. Il écrit au journal incriminé, *Le Petit Parisien*, pour demander rectification, et sa requête est publiée :

« Je sais, Monsieur, que vous voulez ne donner à vos lecteurs que des renseignements exacts, aussi je m'empresse de vous signaler une erreur involontaire que vous avez commise. M. Perdonnet n'a pas été le fondateur des bibliothèques populaires ; il fut, en effet, nommé président de cette œuvre, mais seulement six mois après la création de la première bibliothèque. Le fondateur des Bibliothèques populaires est M. Girard, qui alors était ouvrier lithographe, et qui, dès 1859, eut l'idée de fonder dans Paris plusieurs bibliothèques où les ouvriers viendraient emprunter des livres qu'ils pourraient lire dans leur famille.

Je regrette beaucoup, Monsieur, que vous, qui êtes un écrivain sérieux, vous ne connaissiez pas la curieuse histoire de cet ouvrier qui, pendant plus de deux ans, employa ses soirées à chercher des adhérents à l'œuvre qu'il voulait fonder, et qui enfin parvint à ouvrir la première bibliothèque dans une salle prêtée par le directeur de l'École Turgot. L'inauguration eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1861. Au mois de décembre, il fondait une autre bibliothèque à Hortes, village de la Haute-Marne, tandis que, d'après ses indications, une autre était fondée à Vernon (Eure). M. Perdonnet n'a été nommé président de la Bibliothèque que le 19 février.

Les comptes rendus des séances de la Société Franklin vous instruiront de tous ces faits dans lesquels, j'en suis certain, vous trouverez les éléments d'un article intéressant. M. Girard est aujourd'hui agent général de l'Association philotechnique, qui a

---

67 Lettre du préfet de l'Eure au maire de Vernon, 18 décembre 1862. AMV : 2 R 8.

pour but l'organisation de cours gratuits et publics comme l'Association polytechnique dont M. Perdonnet était président.

Le jury de l'Exposition universelle, a su découvrir le véritable fondateur des Bibliothèques, et a décerné à M. Girard une médaille d'argent. Je compte, Monsieur, sur les sentiments de justice qui vous animent pour rectifier cette erreur dans un de vos plus prochains numéros »<sup>68</sup>.

Pour autant, nul journal ne signalera, à la mort bien plus tardive de Girard, la disparition du vrai « fondateur des bibliothèques populaires » !

---

68 Lettre de Joseph Delbrouck à Timothée Trimm, *Le Petit journal*, octobre 1867.